

LA "CYCLO" DES MONTS DE VAUCLUSE

4 ème édition

Dimanche 19 Avril 2009

REGLEMENT

Participation : épreuve ouverte à toute personne majeure le jour de la course. L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement pour quelque motif que ce soit, n'ouvre droit à aucun remboursement.

Dossard : pas de dossard prioritaire, dossard donné en rapport des arrivées d'inscriptions, 500 m de parcours neutralisé, dès le départ une bosse de 4.5 km.

Inscription: Les inscriptions peuvent se faire sur le site internet www.velo101.com ou sur www.activeurope.com par courrier à : **Colorado sports :647 rue des Bassins 84400 APT**

Catégories :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> A : féminines 18-39ans | <input type="checkbox"/> F : hommes 40-44 ans |
| <input type="checkbox"/> B : féminines 40 -49 ans | <input type="checkbox"/> G : hommes 45-49 ans |
| <input type="checkbox"/> C : féminines 50 ans et plus | <input type="checkbox"/> H : hommes 50ans -54 ans |
| <input type="checkbox"/> D : hommes 18-29ans | <input type="checkbox"/> I : hommes 55 ans - 59 ans |
| <input type="checkbox"/> E : hommes 30-39ans | <input type="checkbox"/> J : hommes 60 ans et plus |

Retrait Dossards et Plaques vélos : samedi 18 avril de 16 h à 19 h et dimanche 19 avril de 6 h 30 à 8h45 à la salle des fêtes de APT.

Contrôles : les organisateurs procéderont à des contrôles de passages tout au long des parcours. Tout coureur pris en infraction sera disqualifié. Les voitures balais rouleront sur la base de 18 km/h de moyenne sur les deux parcours. Tout concurrent dépassé sera déclaré hors course. Il rendra son dossard mais pourra poursuivre sa route sous son entière responsabilité.

Obligations : se conformer strictement au Code de la Route ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées. Chaque participant sera

seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- Avoir pris connaissance de la réglementation en matière d'assurance concernant les manifestations sportives (voir annexes).
- Fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en produisant, soit la photocopie d'une licence fédérale portant un aval médical, soit un certificat médical de moins d'un an spécifiant l'aptitude à la compétition cycliste. Les déclarations sur l'honneur ne sont pas acceptées.
- Porter un casque rigide dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.
- Satisfaire à tous les contrôles de passage.
- Se conformer au règlement UFOLEP.

Interdictions : Guidons triathlètes, prolongateurs interdits.
- Les coureurs FFC Elites.

Fédération : UFOLEP / FFC / FSGT / FF TRI / FFCT

- Les voitures et motos suiveuses sont interdites.

Assistance : Médicale et mécanique(voiture balai)

Ravitaillements : Solides et liquides sur le parcours (voir placement sur la carte des parcours)

Parcours : Fléchés au sol et des panneaux indiqueront les difficultés et les dangers éventuels. Des véhicules de l'organisation ainsi que les motards du sports ouvriront la route et encadreront la course. Les principaux carrefours seront tenus par des signaleurs mais nous vous rappelons que les routes sont ouverte et vous devez êtres très prudent .

Droits d'images : tout participant accepte que les photos ou films, de quelque nature qu'ils soient, pris à l'occasion de la "Cyclo des monts de Vaucluse", soient utilisés par les organisateurs pour la promotion de la manifestation et cela pendant une durée de 5 ans sans aucune contrepartie financière ou autre.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

Annexe - Info assurance : L'organisateur a le devoir de vous informer. Les assurances personnelles (liées à la famille et à l'habitation) ne sont pas valables sur les cycloportives.

La responsabilité civile (je fais mal à quelqu'un) est obligatoire, c'est l'organisateur qui assure cette garantie.

L'individuelle accident (je me fais mal tout seul) est facultative mais vivement recommandée.

- Licenciés, c'est celle liée à leur licence (active dans tous les cas).
- Les Non-licenciés peuvent souscrire celle que l'organisateur est tenu de leur proposer.

L'inscription à "la cyclo des monts de vaucluse" vaut acceptation du règlement.